



**Compte Rendu du Comité Syndical
Du 29 Juin 2022 à 18 H 30
Salle Albert Camus de SOMAIN**

Date de la convocation : 30 Mai. 2022

Secrétaire de séance : Jean-Paul COPIN

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 72

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 28 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – VAN POUCKE Didier (Bousignies) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – DUPRIEZ Michel (Château l'Abbaye) – MOHAMED Yamina (Denain) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSENGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – EMAILLE Thierry (Rosult) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O) : 19 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – DELANNOY Frédéric (Hornaing) – DELANNOY Jean Marie (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – DURANT Marc (Somain) – COMMINS Serge (Tilloy lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pévèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRATER Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LEFEBVRE Yves (Saméon) – VERHELLEN Jean Paul (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – BARBIEUX Gilles (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches)
– FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David
(Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents : 30

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 36

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 27

CAPH : VAN POUCKE Didier – LECLUZE Bruno – MESSENGER Jean Claude – BOURGHELLE Jacques
– EMAILLE Thierry - WADBLEED Géry – PINOY Jacques

CCCO : SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain – GAZET Christian –
BRASSART Daniel – DELECLUSE Marc – DURANT Marc – SOQUET Eric – BRICOUT Patrice –
PILLOT Marc

CCPC : CHOTEAU Vincent - DEKERLE Gilbert - DELCOURT Philippe - FENOT Sophie –
CHOCRAUX Bernard - FROMONT Pascal – DUPIRE François – DESCAMPS François-Hubert

DOUAISIS AGGLO : COPIN Jean-Paul – MEIGNOTTE Patricia

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 3

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude (Millonfosse) - PYNTE Eric (Saint-Amand-les-Eaux)

CCCO : CONDEVAUX Yves (Aniche)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 6

CAPH : BOITTIAUX Daniel à WARDZIAK Jean Claude – TRIFI Patrick à MESSENGER Jean-Claude –
CATTIAU Géry à MESSENGER Jean-Claude

CCCO : SANNIER Christophe à Marc DURANT

DOUAISIS AGGLO : MORTELETTE Nadine à COPIN Jean Paul – FONTAINE Jean Paul à COPIN Jean-
Paul

Délégués excusés : 4

CAPH : DUBOIS Jacques

CCPC : CAPELLE Hervé – DERACHE Guy

DOUAISIS AGGLO : MORTREUX David

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI dans la salle des Fêtes de la commune de Somain.

Madame Annie BEYAERT procède à l'appel des élus.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Paul COPIN est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur Marc DELECLUSE, Président, présente l'ordre du jour du Comité Syndical :

1) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2022 :

Monsieur le Président demande à l'assistance, si celle-ci a des remarques concernant le compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Aménagement d'une zone d'expansion de crues sur la commune de Mouchin – appel à l'emprunt pour un montant de 650.000 € :

Le SMAPI va engager en fin d'année 2022, voire en tout début d'année 2023, des travaux d'aménagement pour la réalisation de plusieurs zones d'expansion de crues. Une partie de ces travaux vont nécessiter un autofinancement du SMAPI via l'appel à un emprunt d'un montant de 650.000 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés (Caisse d'Epargne des Hauts de France, Banque Postale, Crédit Agricole du Nord) et seul le Crédit Agricole du Nord a remis une offre répondant à l'ensemble des critères définis dans la consultation.

La proposition du Crédit Agricole avec un taux fixe de 1,74 (durée 20 ans) est très bien placée d'autant que les taux sont en train de monter. Aujourd'hui, on a dépassé le taux de 2,5% pour une durée et un montant identique.

Le déblocage des fonds pourrait intervenir à la mi-juillet 2022.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1 :

L'appel à un emprunt d'un montant de 650.000 € vise à couvrir les travaux à engager pour la création des 3 ZECs de l'Elnon à hauteur d'un montant équivalent. La présente décision modificative n°1 vise à garantir l'équilibre budgétaire en dépenses sur l'imputation 2315 et en recettes sur l'imputation 1641.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Rapport d'activité 2021 :

Monsieur le Président présente les différentes rubriques du rapport d'activité 2021.

En résumé, le montant des travaux d'entretien des cours d'eau GEMAPI du SMAPI pour l'année 2021 s'élève à 250.000 € TTC.

Ces travaux d'entretien des cours d'eau ont été engagés en 2021 sur l'ensemble des territoires des EPCI adhérents. La majeure partie des travaux programmés en fin d'année 2021 sur le territoire de Douaisis Agglo a été décalée pour des raisons météorologiques en ce début d'année 2022.

La ventilation de ces travaux par poste de travail est détaillée dans le tableau de la répartition des coûts de travaux par typologie et par linéaire. Celle-ci donne une bonne indication sur le coût réel des prestations réalisées par les sociétés Hydram et Hennegraeve. Globalement, 40 kilomètres de cours d'eau ont été traités par le SMAPI en 2021 pour un coût de 250.000 € TTC.

S'agissant de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages, un nouveau prestataire a été choisi en fin d'année et c'est désormais la société Eau Travaux Maintenance (ETM) basée à Onnaing qui va assurer ces prestations pour les 4 prochaines années.

En 2021, les travaux ponctuels sur les ouvrages hydrauliques se sont élevés à 20.000 € HT tandis que le coût des prestations de maintenance est de l'ordre de 141.000 k € pour cette même année.

Dans la foulée, une consultation a été lancée pour changer le superviseur de télésurveillance des ouvrages pour un nouveau modèle et une seconde pour le changement de nouveaux appareils de télésurveillance aujourd'hui techniquement obsolètes.

Un point du GDON est également présent pour le bilan des queues de rat en 2021 avec 3452 prises. Chiffre en baisse significative.

A cet effet, Monsieur Bernard CHOCRAUX, délégué titulaire de la CCPC sollicite des informations concernant les paiements de piégeurs.

Monsieur le Président signale qu'il convient de se rapprocher directement du nouveau Président du GDON.

Concernant le point sur le projet des 3 ZECs de l'Elnon transfrontalier, Monsieur Le Président informe qu'un point actualisé est prévu sur le sujet en informations diverses.

En matière de création du site internet, le travail a été engagé avec en accompagnement le recrutement d'une chargée de communication pour une durée déterminée.

En conclusion, le volet financier du SMAPI avec un montant global des participations des EPCI équivalent à celui de 2020, soit 1.021.422 €. Les charges de fonctionnement sont en hausse du fait du recrutement de trois agents (un ingénieur, une technicienne, une chargée de communication) dans le courant de l'année 2021.

Le remboursement des emprunts est de l'ordre de 76 k€/an. La dette en capital s'élève en 2021 à 1.800.000 €.

Le Président fait acter la présentation du rapport d'activité 2021 du SMAPI.

5) Informations diverses.

Monsieur le Président informe de l'avancement de la procédure concernant la création de plusieurs ZECs dans le cadre du projet ELNONTRANSFRONTALIER.

Un Comité d'accompagnement a eu lieu en Belgique, le vendredi 24 juin dernier. Les conclusions ne sont pas satisfaisantes puisque les représentants d'INTERREG confirment que les travaux de la ZEC de Mouchin évalués à plus de 1 M € HT, doivent être finalisés pour le 31 décembre 2022 afin de pouvoir disposer de la subvention européenne d'un montant de 500.000 €.

Raisonnablement, le planning imposé par l'INTERREG n'est pas compatible avec l'instruction réglementaire liée à la procédure de demande d'autorisation environnementale, nécessaire pour engager les travaux sur le terrain.

Dans le meilleur des cas, l'enquête publique sera réalisée pendant les mois d'août et septembre prochains. La présentation du dossier en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ne pourra intervenir qu'à la fin du mois de novembre 2022. Ce qui laisse pressentir la signature de l'Arrêté Préfectoral en décembre 2022, voire janvier 2023.

Monsieur Messenger, Vice-Président, Maire de Lecelles indique qu'il est impossible de ne pas faire les ZECs et de laisser des habitants sans protection contre les inondations, en cas de fortes intempéries. Il faut engager des travaux dès la validation de l'arrêté préfectoral.

La ZEC de Mouchin est le projet d'aménagement le plus onéreux car il nécessite de battre des palplanches afin de s'assurer de l'étanchéité des digues dans un secteur proche des habitations. C'est également la ZEC, la plus impactante pour la partie Belge, ce qui explique son intégration dans INTERREG et la possibilité de bénéficier d'un financement européen.

Au vu de ces derniers éléments et après en avoir longuement parlé en Bureau Syndical. Le Président propose donc une nouvelle réorganisation dans la planification des travaux sur les ZECs et des ajustements techniques et financiers.

Dans un premier temps, le SMAPI va motiver et argumenter auprès d'INTERREG, son désengagement pour les travaux de la ZEC de Mouchin, du fait des éléments précités, ce qui permettra de garder le bénéfice du soutien financier aujourd'hui accordé par l'INTERREG pour le financement de toute la partie étude et la prise en charge de 50% des frais de fonctionnement des agents du SMAPI affectés à ce projet.

Dans un second temps, le Président confirme qu'il y aura bien des travaux d'engager au mieux en fin d'année 2022 avec la réalisation de la ZEC de Rumegies dont le coût a été estimé à 570.000 € HT et pour laquelle le SMAPI peut financer l'entièreté de ce projet sur fonds propres du fait de la validation d'un emprunt de 650.000 € contracté auprès du Crédit Agricole du Nord.

Dans un troisième temps, le SMAPI va engager des recherches de financements complémentaires auprès de l'Agence de l'Eau (dossier en cours d'instruction), de la Région et du Feder afin de surseoir à cette perte sèche de subvention de l'INTERREG sur les travaux de la ZEC de Mouchin.

Enfin, une consultation auprès des entreprises a été lancée avec une remise des offres le 22 juillet prochain. Ce marché de travaux est composé d'une tranche ferme : ZEC de Rumezies et de deux tranches optionnelles : ZEC de Lecelles et ZEC de Mouchin. Certains financeurs souhaitent disposer de prix des entreprises pour s'engager dans le versement de leur subvention. En fonction, des retours de ces financeurs, le SMAPI pourra au fil de l'eau affermir les tranches optionnelles mentionnées dans le marché.

En conclusion, le Président confirme son souhait d'engager les travaux pour la ZEC de Rumezies (24.000 m³) en fin d'année 2022, voire début d'année 2023 et d'informer l'ensemble des membres du Comité Syndical de l'avancée de ce dossier majeur pour la lutte contre les inondations sur le territoire du SMAPI et la vallée de l'Elnon.